

Comment soutenir les parents séparés dans l'intérêt de leurs enfants ?

ESPACE PARENTS DANS LA SÉPARATION LIÈGE

*Deux parents, deux maisons
Et les enfants ... ?*



Rapport d'activités

Année 2016

I. Descriptif de l'action réalisée

Titre du projet	Comment soutenir les parents séparés dans l'intérêt de leurs enfants ?
Type d'activité	Création d'un espace parents dans la séparation
Description de la problématique et constats	<p>Depuis quelques années, les situations de séparations parentales entraînant de nombreuses difficultés auprès des enfants et des jeunes que nous rencontrons se multiplient. Certains de ces jeunes sont pris dans des conflits de loyauté entre leurs parents, poussés à faire des choix impossibles amenant parfois à une rupture de liens entre l'enfant et son/ses parents et/ou se retrouvent parfois à devoir assumer une position qui ne devrait pas être la leur, comme celle de messenger. Souvent, des rancœurs subsistent ou se sont créées entre les parents à la suite de la séparation et la communication est difficile. Dans certaines situations, la justice est déjà intervenue pour trancher les questions sur lesquelles les parents n'ont pas pu se mettre d'accord (hébergement, école, etc.), mais cela n'a pas eu d'effet sur le mal-être ressenti actuellement par ces enfants</p>
Objectifs de départ	<p>L'objectif principal est d'intervenir rapidement, de manière préventive, dans les situations de conflit parental qu'elles soient judiciairisées ou non.</p> <p>Nous visons à :</p> <ul style="list-style-type: none">- renforcer la responsabilité parentale ;- sauvegarder le droit de l'enfant à maintenir des relations plus harmonieuses avec ses deux parents ;- établir ou rétablir la capacité des parents à communiquer et à coopérer ;- soutenir les parents dans une démarche d'expression des émotions, sans jugement ;- imaginer avec les parents de nouvelles perspectives quant à leurs relations parentales, en les recentrant sur le bien-être de l'enfant ;- construire un cadre respectueux pour chacun.
Public concerné	Les familles et plus particulièrement, les parents séparés ou en instance de séparation qui rencontrent des difficultés liées au

partage de l'éducation des enfants domiciliés sur l'arrondissement de Liège.

Moyens mis en œuvre	Réunions de travail : <ul style="list-style-type: none">➤ Concertation entre intervenants➤ Concertation entre les directions des AMO partenaires➤ Comité de pilotage➤ Formation commune et formation spécifique aux outils de médiation Activités hebdomadaires : <ul style="list-style-type: none">➤ Permanences téléphoniques➤ Permanences physiques➤ Rendez-vous
----------------------------	--

Dates	Dans le cadre du plan d'actions du CAAJ de Liège du 01/02/2015 au 31/12/2017
--------------	--

Lieu	
Permanences	Tribunal de la Famille de Liège Palais de Justice – Annexe Nord Rue de Bruxelles 2, 4000 LIEGE
Rendez-vous	Espace Wallonie Place Saint-Michel 86, 4000 LIEGE

Promoteur	Service Droit des Jeunes – AMO Rue Lambert-Le-Bègue 23, 4000 LIEGE
------------------	--

Partenaires	Droit des Jeunes La boussole Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes Service d'Actions Sociales Arkadas Ecoutons les jeunes
--------------------	--

Implications	13 travailleurs sont détachés de leur travail à l'AMO, à raison de +/- ½ journée par travailleur toutes les deux semaines, pour assurer des permanences et le suivi de dossiers. + 1 travailleur engagé à mi-temps (janvier-juin) et en 2/5 ^{ème} (septembre-décembre) pour assurer la coordination (subsides CAAJ)
---------------------	---

Subsides	C.A.A.J Liège
Budget octroyé	20.000 €
Personnel engagé	un travailleur social à mi-temps de janvier à juin et en 2/5 ^{ème} de septembre à décembre

II. Méthodologie du projet

L'espace parents intervient suite :

- à l'orientation d'un service social, tous secteurs confondus ;
- à l'orientation du Tribunal de la Famille et de la Jeunesse ;
- à l'invitation écrite du Parquet : Le Ministère Public invite, par courrier, les parents à prendre contact avec l'espace parents, notamment lorsqu'il est saisi d'une plainte pour non représentation d'enfant. Cette information, qui tend à inciter à cette démarche, n'est toutefois pas contraignante et la confidentialité est garantie.
- à un contact de l'un des parents avec un intervenant de l'espace parents lors de la permanence téléphonique ou physique. Ce premier contact permettra d'expliquer les missions et modalités d'intervention de l'espace parents sans entrer dans une analyse de la situation.

Lors de ce premier contact, le parent marque son accord pour une rencontre individuelle ou commune avec l'autre parent :

- 1) Si le parent opte pour une rencontre individuelle, nous fixons un premier rendez-vous et si, suite à l'entretien, ce parent accepte une rencontre avec l'autre parent, voir les modalités reprises au point 2.
- 2) Si les deux parents marquent leur accord pour une **rencontre commune**, nous fixons un rendez-vous avec ceux-ci et deux intervenants de l'espace parents. La prise de contact avec l'autre parent est assurée à l'initiative du parent demandeur lorsque ce dernier peut l'envisager, sinon par l'intermédiaire de l'intervenant ;
La rencontre parentale commune se fait par deux intervenants et peut être suivie d'un ou deux entretiens, si nécessaire.

A l'issue de ceux-ci, différentes propositions peuvent être envisagées :

- orientation en médiation familiale ;
- mise en contact avec un intervenant ou un service social plus indiqué ;
- requête conjointe adressée au Tribunal de la Famille.

III. Activités réalisées

A. Description des activités

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage a été créé avec différents partenaires. Sa mission principale est de permettre un espace de discussion et de réflexion sur la méthodologie du projet et sur son évolution.

Il se réunit à raison d'une réunion minimum tous les deux mois.

Il est composé de deux représentants du Parquet (magistrat et criminologue), d'un juge de la jeunesse, d'un avocat, d'une directrice adjointe du SPJ, d'au moins un représentant de chacune des AMO partenaires et de la coordinatrice du projet.

Les réunions de concertations

Les réunions de coordination et d'évaluation appelées aussi réunions de concertation sont mises en place deux heures par mois entre les 14 intervenants afin d'analyser les situations et d'ajuster au besoin notre méthodologie.

La formation commune

Les intervenants de l'Espace Parents suivent une formation spécifique et continue qui veille à respecter la philosophie du projet et garantie une méthodologie de travail commune.

Au cours des années 2014, 2015 et 2016, 12 journées de formation ont été organisées, assurées par Monique STROOBANTS, médiatrice familiale agréée internationale. Ces journées de formation nous offrent les bases théoriques mais aussi pratiques de la médiation familiale, axées sur le conflit et ses modes de résolution. Elles nous apportent des outils de travail supplémentaires pour mener à bien les rencontres proposées aux parents.

- La cohésion de l'équipe par rapport au projet
- L'accueil téléphonique/ à la permanence
- La proposition de rencontre au 2^{ème} parent
- La mise en relation/ l'empathie
- Les rencontres individuelles/ en dyade/ la médiation navette
- Les conflits/ les ententes
- La présence de l'enfant (dans l'espace ou bien en dehors : la place de l'enfant et comment le rendre présent dans l'esprit des parents)
- Les émotions
- Les situations de violences (entre parents et parents/enfants)
- Les conflits au sujet de l'aspect financier
- + supervision et analyse de situations
- ...

Les réunions de directions

Des réunions de directions ont lieu si nécessaire afin de se concerter au mieux dans la poursuite du projet (retour sur l'évolution, réflexion globale entre les travailleurs engagés dans le projet et les directions, mise en perspective...).

Les réunions de concertations des différents « Espace parents »

Différents espaces tel celui de Liège existent à l'heure actuelle sous différentes formes à Charleroi, Mons, Verviers et Neufchâteau.

En 2016, ces services se sont réunis à quatre reprises afin de se concerter sur leurs pratiques, d'échanger sur leurs expériences et d'envisager la poursuite du travail de chacun dans un objectif de pérennisation des projets en lien avec le soutien à la parentalité.

Nous avons abordé des questions telles que :

- La proportion de situations rencontrées dans le secteur de l'aide à la jeunesse qui concernent des séparations de parents mettant en difficulté parents et enfants
- En quoi l'Espace Parents représente une offre innovante

Présentation du projet aux services extérieurs

En 2016, le service a continué ses présentations auprès de différentes instances afin que l'orientation se fasse dans la mesure du possible de manière préventive en vue d'éviter les situations totalement dégradées. Nous privilégions l'information et la sensibilisation au travers du travail en réseau existant.

Activités hebdomadaires

- Permanences téléphoniques :

Mardi de 15H30 à 17H
Mercredi de 13H à 14H
Jeudi de 10H à 12H

- Permanences physiques :

Mardi de 9H30 à 12H

- Journées de rendez-vous :

Mercredi de 9H30 à 16H30
Vendredi de 9H30 à 16H30

+ Éventuellement à d'autres moments en fonction des disponibilités.

B. Calendrier 2014, 2015 et 2016 (activités autres que les permanences et rendez-vous)

2014		
Date	Activités	Lieu
30/06/2014	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes – A.M.O

27/08/2014	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes – A.M.O
18/09/2014	Réunion de concertation avec l'EPS de Charleroi	SDJ de Charleroi - AMO
23/09/2014	Réunion du comité de pilotage	Espace Wallonie Liège
02/10/2014	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
23/10/2014	Présentation du projet au parquet du Tribunal de la Famille de Liège	Parquet du Tribunal de la Famille de Liège
06/11/2014	Présentation du projet au S.A.J de Liège	S.A.J de Liège
14/11/2014	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O
24/11/2014	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
25/11/2014	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
02/12/2014	Présentation du projet aux juges de la Famille et de la Jeunesse	Tribunal de la Famille (palais de Justice-Annexe Nord)
04/12/2014	Réunion du comité de pilotage	Parquet du Tribunal de la Famille de Liège
11/12/2014	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O

2015		
Date	Activités	Lieu
13/01/2015	Présentation du projet au S.P.J. de Liège	S.P.J de Liège
	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes – AMO
15/01/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
19/01/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
29/01/2015	Réunion du comité de pilotage	Droit des Jeunes-AMO
02/02/2015	Présentation du projet aux juges de la Famille et de la Jeunesse aux audiences	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
09/02/2015	Formation commune aux outils de médiation	Salle Yerna de la F.G.T.B
03/03/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège- AMO
27/03/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège- AMO
12/03/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B

	Participation au groupe Cochem	Parquet famille (palais de Justice-Annexe Nord)
23/03/2015	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
24/03/2015	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
07/05/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
12/05/2015	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
18/05/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège-AMO
27/05/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège- AMO
09/06/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O
11/06/2015	Participation au groupe Cochem	Parquet famille (palais de Justice-Annexe Nord)
15/06/2015	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
18/06/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
16/07/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O
02/09/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des jeunes – A.M.O
08/09/2015	Réunion de concertation des différents EPS	SDJ de Liège- AMO
10/09/2015	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
15/09/2015	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
18/09/2015	Présentation du projet à une conférence de midi du jeune barreau de Liège sur la médiation familiale	Tribunal du Commerce de Liège
22/09/2015	Présentation du projet à la plateforme provincial VIF	Rue Beeckman, 4000 Liège
01/10/2015	Présentation du projet à la coordination locale d'Ans	C.P.A.S d'Ans
05/10/2015	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège
12/10/2015	Présentation du projet à la plateforme A.M.O/S.A.J	S.A.J de Liège
04/11/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes - AMO

10/11/2015	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
17/11/2015	Réunion de concertation entre intervenants	SDJ de Liège- AMO
25/11/2015	Réunion de concertation des EPS	SDJ de Liège - AMO
07/12/2015	Réunion entre les directions de chaque partenaire (A.M.O)	Droit des Jeunes - AMO
01/12/2015	Formation commune aux outils de médiation	Espace Wallonie Liège

2016		
Date	Activités	Lieu
04/01/2016	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
12/01/2016	Réunion de direction EP	Droit des jeunes
25/01/2016	Formation commune aux outils de médiation	Salle Gillon de la F.G.T.B
02/02/2016	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
16/02/2016	Réunion de direction EP	Droit des jeunes
23/02/2016	Inauguration de l'EP à l'Espace Wallonie	Espace Wallonie
01/03/2016	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
14/03/2016	Formation commune aux outils de médiation	Salle Gillon de la F.G.T.B
19/04/2016	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
25/04/2016	Réunion de concertation des EPS	SDJ de Liège - AMO
11/05/2016	Réunion de concertation des EPS	SDJ de Liège - AMO
17/05/2016	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B
25/05/2016	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
07/06/2016	Formation commune aux outils de médiation	Salle Gillon de la F.G.T.B
13/06/2016	Réunion de direction EP	Droit des jeunes
14/06/2016	Réunion de concertation entre intervenants	SDJ de Liège- AMO
17/08/2016	Réunion de direction EP	SAS-AMO
06/09/2016	Réunion de concertation entre intervenants	Salle Yerna de la F.G.T.B

20/09/2016	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
11/10/2016	Présentation de l'EP à la commission projet du CAAJ de Liège	CAAJ Liège
08/11/2016	Réunion de concertation entre intervenants	SDJ de Liège- AMO
14/11/2016	Réunion de concertation des EPS	SDJ de Liège - AMO
28/11/2016	Formation commune aux outils de médiation	Salle Gillon de la F.G.T.B
29/11/2016	Réunion du comité de pilotage	Tribunal de la Jeunesse (palais de Justice-Annexe Nord)
06/12/2016	Colloque Seconde Peau	Sart-Tilman- Université de Liège
14/12/2016	Réunion de concertation des EPS	SDJ de Namur

Composition de l'équipe

BONSIGNORE Tiziana (janvier-juin) et JOSKIN Clémentine (septembre-décembre),
Coordinatrice

Travailleur à mi-temps puis en 2/5ème a été engagé en vue de coordonner le projet. Il a pour mission :

- Assurer les permanences téléphoniques ;
- Gestion de la boîte électronique ;
- Suivi de dossiers individuels ;
- Gestion de l'agenda ;
- Invitation des parents au service ;
- Travail administratif (P.V, ouverture de dossiers, statistiques) ;
- Présentation du projet auprès des services.

Ainsi que :

Deux travailleurs par AMO sont détachés environ une demi-journée chacun par semaine pour assurer les permanences physiques et les entretiens individuels et communs.

BURQUEL Pascal, Ecoutons les jeunes

CHARLIER Séverine, La boussole

DUPONT Rachel, Droit des Jeunes

GERARD Sandra, Service Droit des jeunes

GOEBELS Nathalie, Service Droit des jeunes

GROESMANS Bernadette, La boussole jusqu'en juin 2016

GUTTIEREZ Manuela, Arkadas
HIJANE Moulay, Arkadas
JIMENEZ Inma, Service d'Actions Sociales
MERSCH François, Service d'Actions Sociales
LASTRA Nathalie, Droit des Jeunes
LEBRUN Cédric, Ecoutons les jeunes
PUFALT Bertrand, Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes
QUINTIN Sylvie, Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes

IV. Que dire de la place des enfants et des adolescents dans notre travail ?¹

Nous insistons toujours sur l'importance d'une intervention précoce auprès des familles en difficultés en vue d'améliorer le développement harmonieux des enfants concernés et leur ressenti.

Le travail sur les liens familiaux, rendus fragiles par une séparation conflictuelle, nous semble primordial.

Les conséquences négatives des séparations sur les enfants ne sont pas à négliger, d'autant plus dans les situations de mineurs déjà pris en charge par l'aide spécialisée.

Il importe d'agir avec les parents, en retirant l'enfant du conflit parental, en lui rendant sa place d'enfant, tout en utilisant des outils de médiation.

Les enfants sont bien évidemment les premiers bénéficiaires de l'accompagnement effectué avec leurs parents, celui-ci visant à diminuer les tensions vécues en articulant de manière plus positive le rôle éducatif de chacun des parents afin de gérer le quotidien de l'enfant.

Notre choix de ne pas faire porter sur l'enfant le poids de la séparation est un parti pris. Même s'il n'est pas présent physiquement, il reste au centre des préoccupations parentales et de la démarche des parents, tout en évitant de le rendre « otage » de la situation.

En cela, le travail relationnel proposé aux parents contribue à mettre en avant l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes.

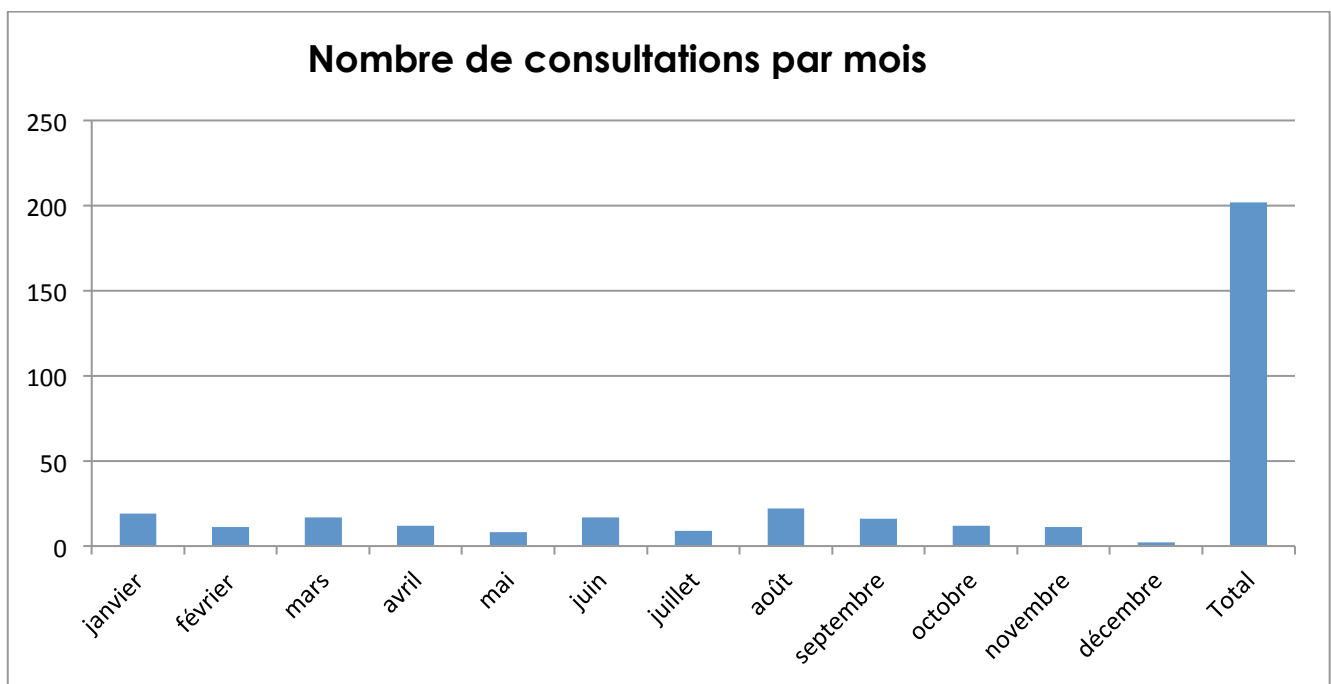
L'enfant mis en difficulté par la séparation de parents y trouve un intérêt direct (ses parents parlent de lui alors que parfois jusque- là il n'y avait plus aucune communication).

¹ Argumentaire des Espaces parents dans la séparation

V. Éléments d'appréciation relatifs à la réalisation de l'objet social (analyse quantitative et qualitative)

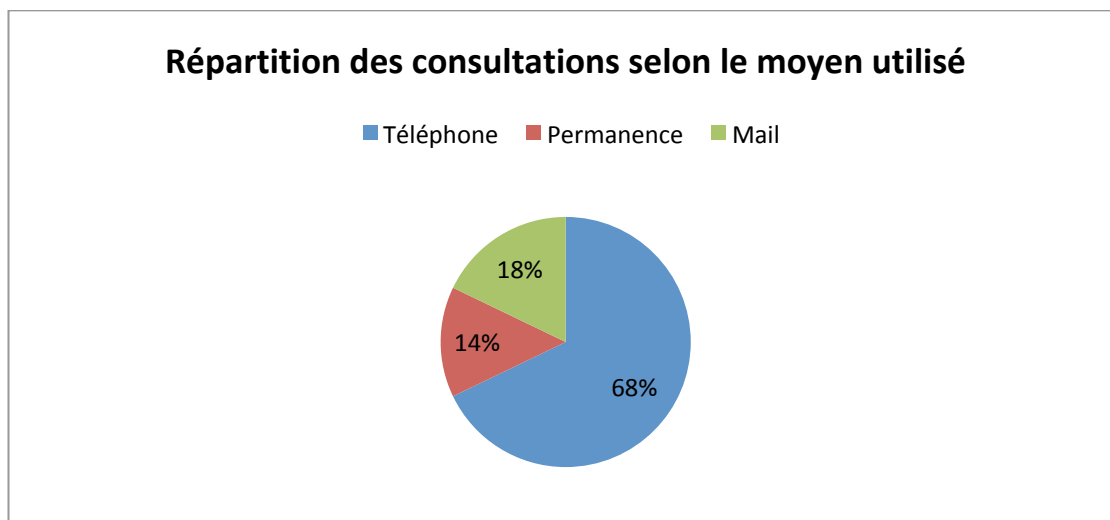
Consultations

Nous comptabilisons **202 consultations** pour l'année 2016 alors qu'en 2015, 114 étaient répertoriées.



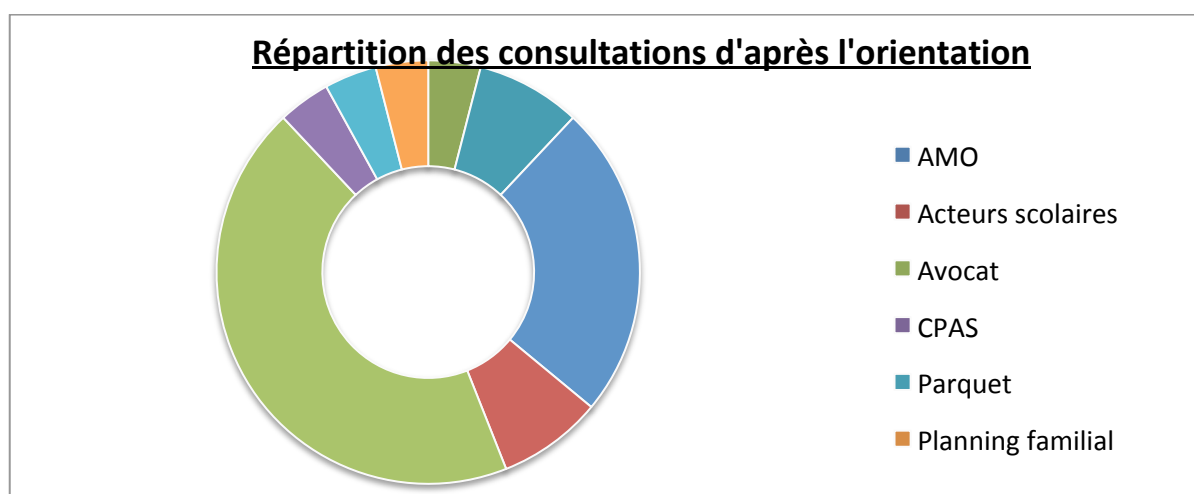
Le nombre de consultations est resté stable tout au long de l'année à l'exception du mois de décembre où nous avons constaté une diminution des consultations. Contrairement à l'année 2015, nous avons été plus sollicités aux mois de juillet et août.

Dans le graphique ci-dessous, l'évolution des demandes est présentée par le **moyen utilisé** pour la première prise de contact avec le service :

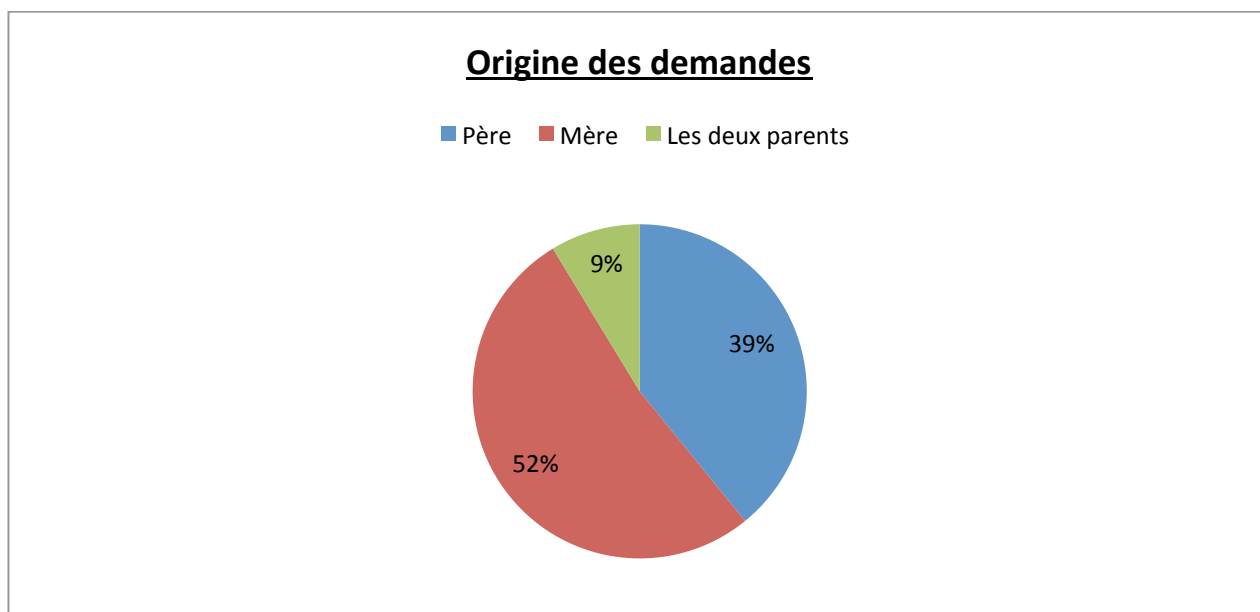


Par rapport à 2015, la permanence téléphonique reste le moyen le plus utilisé pour nous joindre. La permanence physique au tribunal a diminué de presque moitié, c'est pourquoi nous avons décidé de supprimer la permanence du lundi matin. Par contre, notre visibilité via internet est en augmentation (8 à 18%).

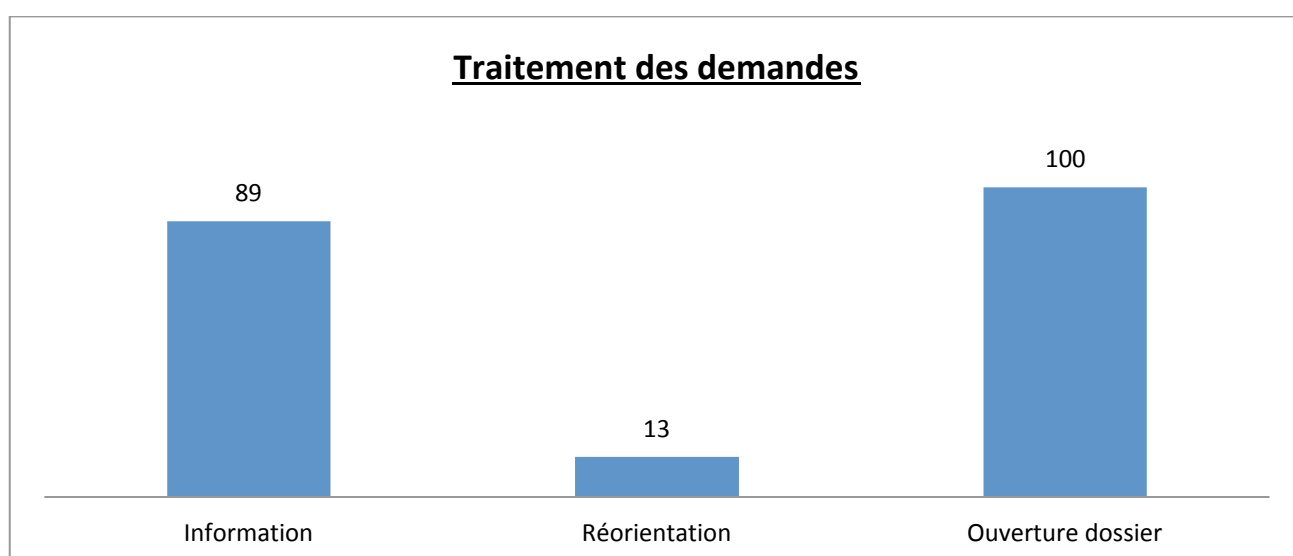
Le principal envoyeur reste le Tribunal de la Famille pour 44% des demandes suivi par le SAJ (24%), le parquet (8%) et le SPJ (8%). Nous constatons que la réunion de concertation et d'information qui a eu lieu à l'intention du SAJ fin 2015 a permis une meilleure orientation des dossiers vers l'Espace parents.



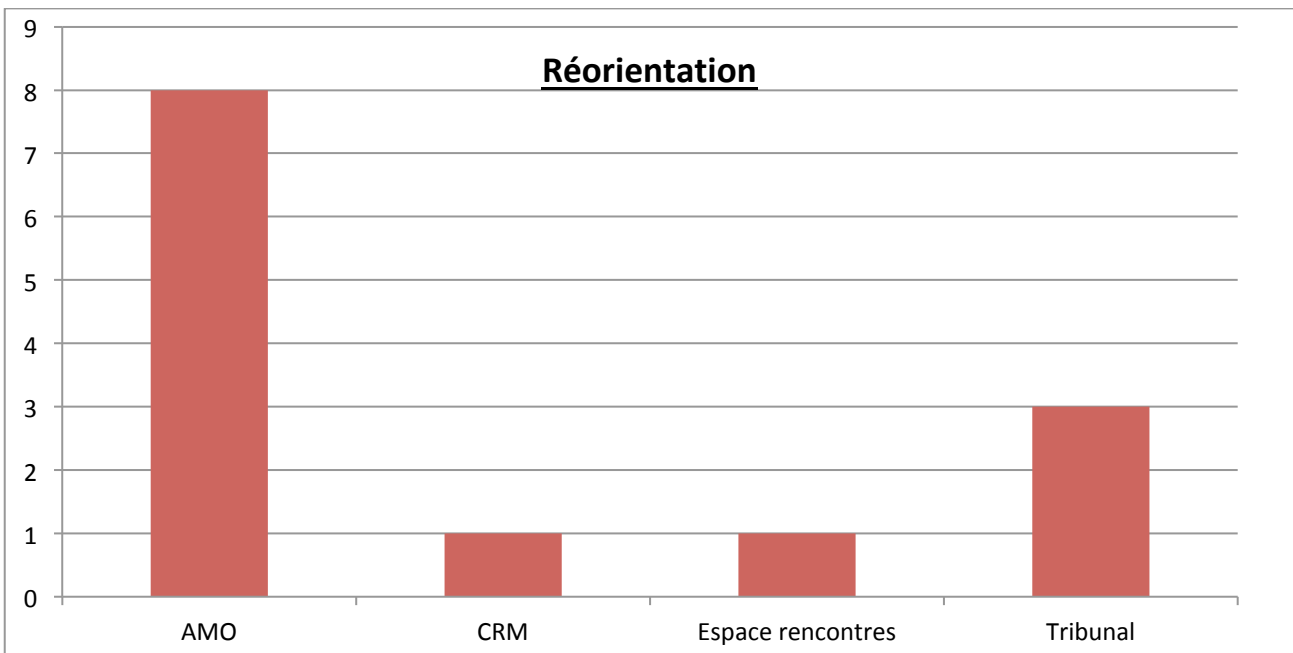
Concernant l'origine des demandes, elles émanent le plus souvent de la maman. Cependant, les pères représentent près de 40% et ce, peut-être afin d'éviter un jugement du Tribunal de la famille.



Sur 202 consultations, **100 ont fait l'objet d'une ouverture de dossiers**. 89 consultations concernaient une demande d'information quant au fonctionnement de l'Espace parents. La proportion suit le traitement des demandes effectué en 2015.



13 personnes ont été réorientées vers un autre service, en majorité vers une AMO.

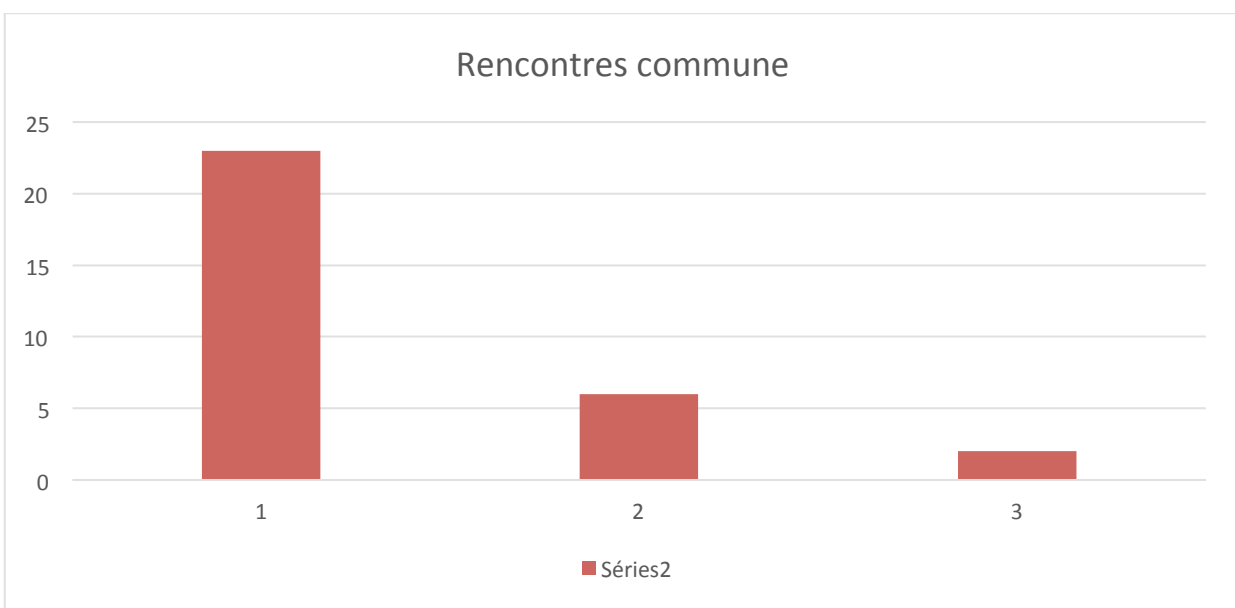


Dossiers ouverts

100 dossiers ont donc été ouverts en 2016.

Il faut y ajouter 13 dossiers de 2015 toujours en cours début 2016 et qui ont depuis été clôturés.

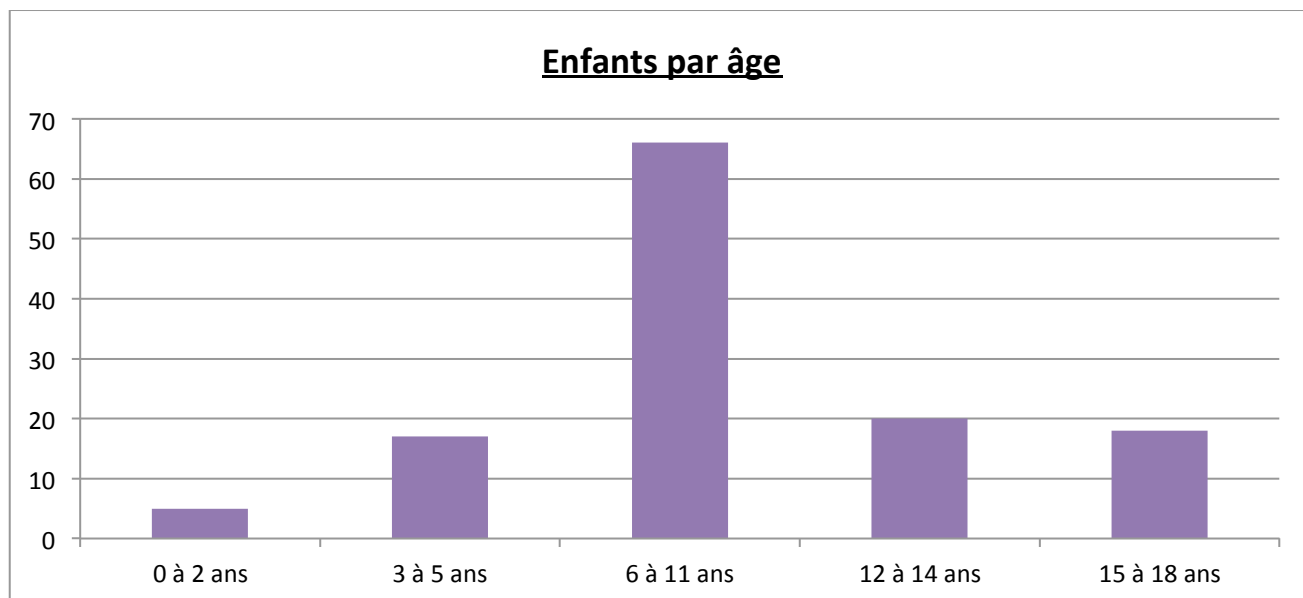
Le nombre de rencontres s'élève à 146 rencontres individuelles. Sur les 100 dossiers, 23 ont fait l'objet d'au moins une rencontre commune. Parmi ceux-ci nous avons rencontré les deux parents à deux reprises dans 6 dossiers et à trois reprises dans deux dossiers.



Les enfants

126 enfants étaient concernés dans les 100 dossiers que nous avons ouverts en 2016.

Dans le graphique ci-dessous, nous les avons répartis par **âge** :

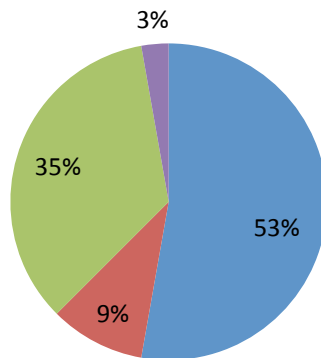


Nous pouvons remarquer que la majorité des enfants concernés sont à l'école primaire. La tranche d'âge la plus représentée est les 6-11 ans soit 52% des enfants concernés dans les dossiers.

Après collecte de diverses informations, nous constatons que l'hébergement principal est majoritairement chez la maman. L'hébergement alterné égalitaire arrive en deuxième position avec 35%. On remarque par rapport à l'année 2015 un nombre plus important d'hébergement alterné égalitaire (20 à 35%).

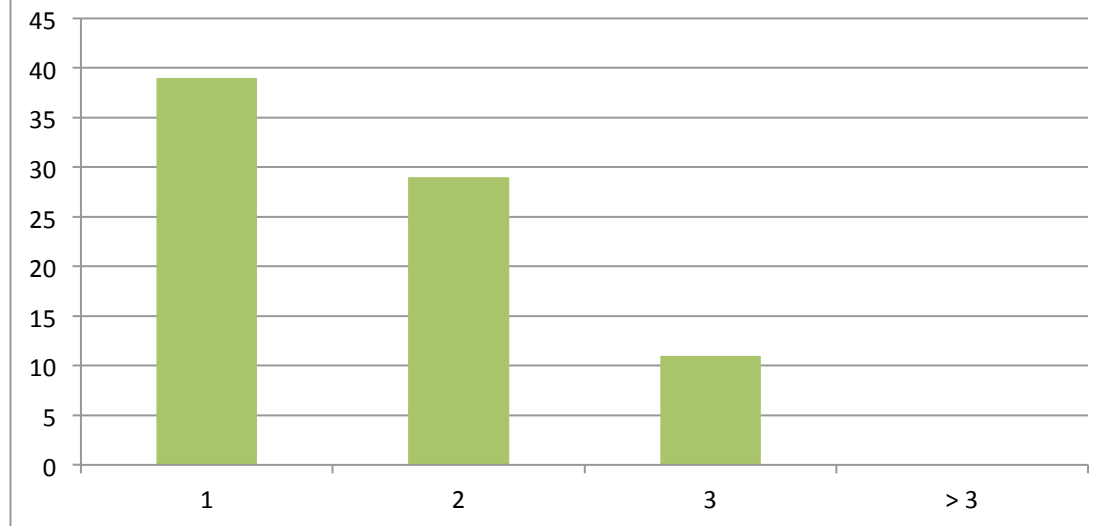
Hébergement des enfants

■ Principal chez maman ■ Principal chez papa ■ Alterné égalitaire ■ Autres

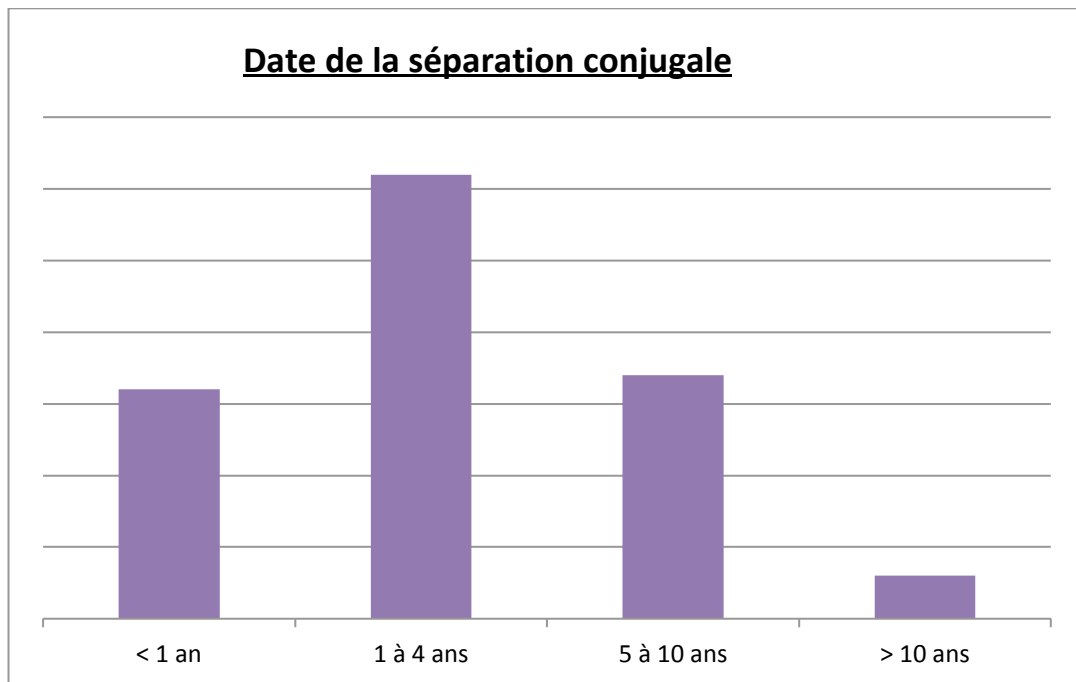


L'enfant unique représente la majorité des dossiers que nous avons traités en 2016. Aucune famille de plus de trois enfants n'a fait appel à nos services.

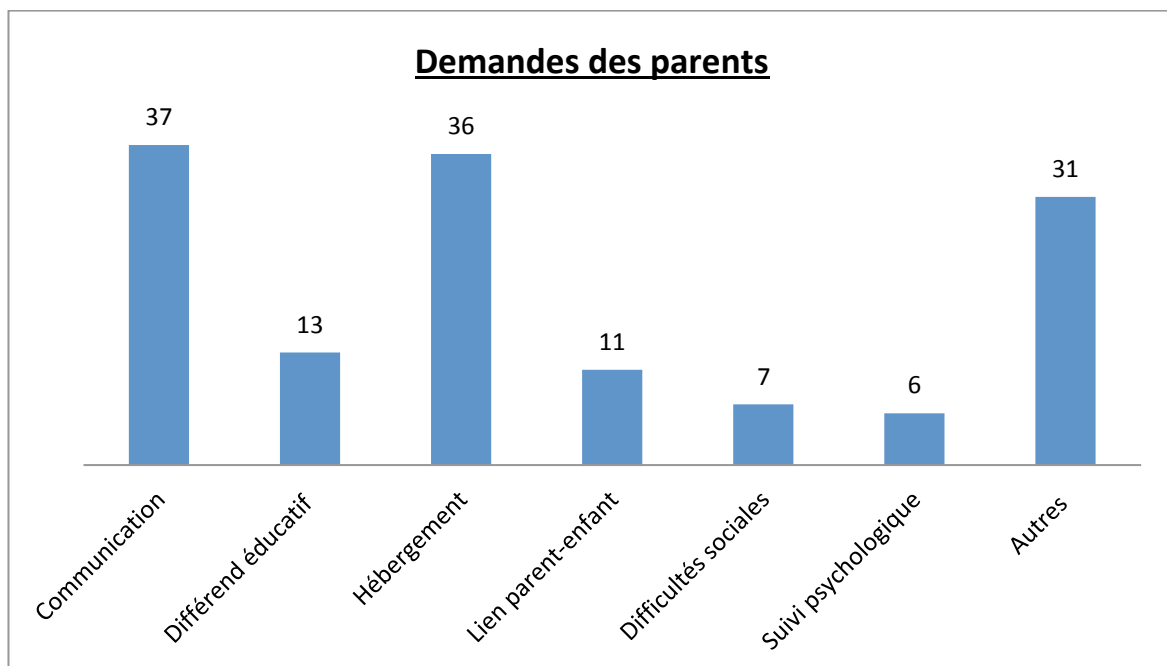
Nombre d'enfants concernés par couple



Nous constatons que les parents faisant appel à l'Espace parents sont en majorité séparés depuis un à quatre ans. Par rapport à 2015, nous remarquons donc que les séparations sont plus récentes.



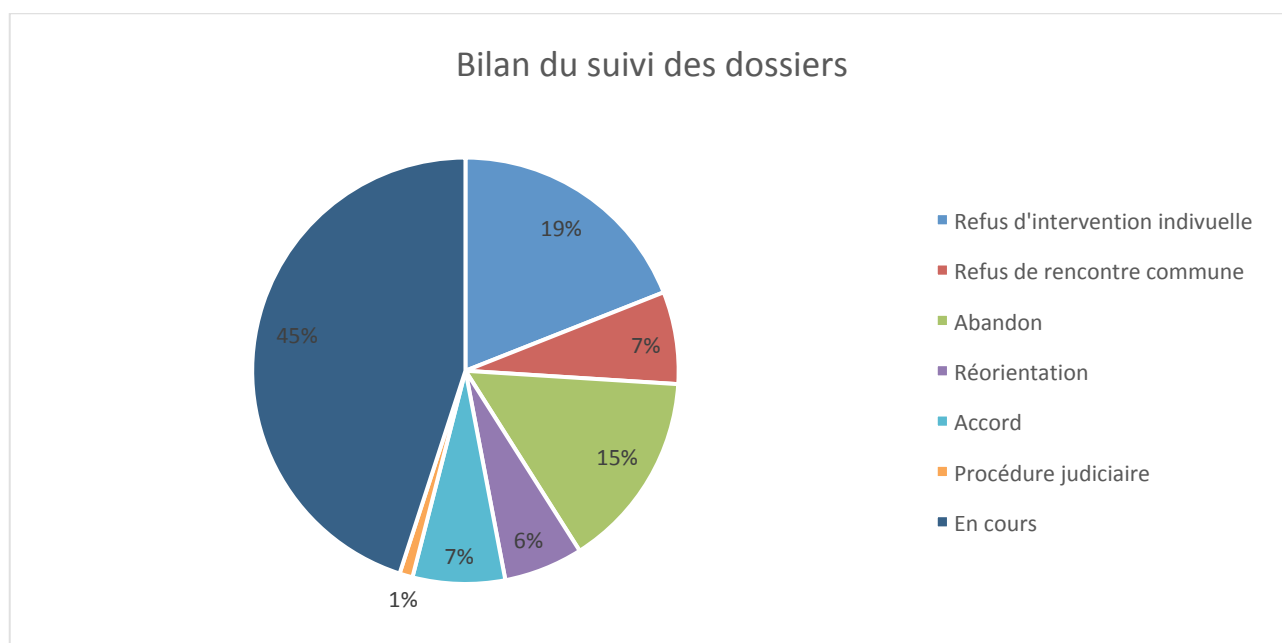
Les principales demandes formulées par les parties sont les suivantes :



Le rétablissement de la communication reste une demande prioritaire des parents qui nous consultent, de même que l'hébergement proprement dit. Dans la catégorie « Autres » sont notamment visés un changement d'école, un choix non-discuté, la violence, des problèmes d'alcool...

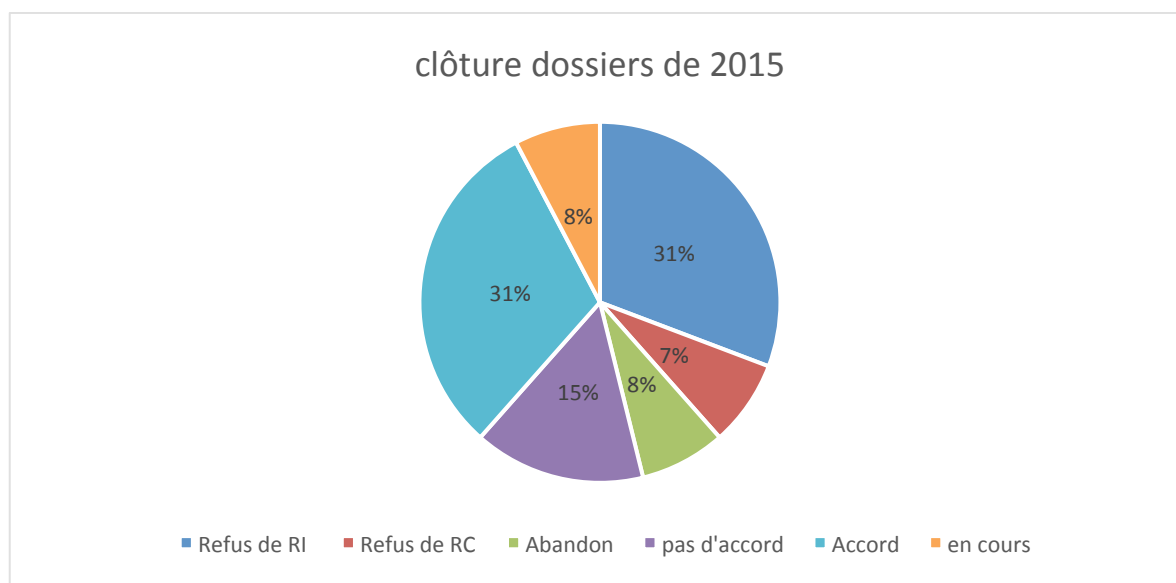
RESULTATS DES DOSSIERS

Sur les 100 dossiers ouverts en 2016, plus de la moitié sont toujours en cours. Certains dossiers où un des deux parents avait refusé l'intervention de l'Espace parents à un moment donné, ont en effet été ré-ouvert à la demande de l'un d'eux. Certains abandons le sont suite à un jugement rendu entre temps qui satisfait la demande des parents. Au total même si nous ne constatons que 6% d'accords entre les parents, nous pouvons affirmer qu'il s'agit d'accord sur des points spécifiques. Dans d'autres situations que nous classons comme refus de rencontre commune, l'intervention du service auprès de chacun des parents a tout de même permis de rétablir un dialogue entre eux. Dans le graphique, le refus d'intervention individuelle signifie que l'un des parents refuse l'intervention de l'Espace parents.



Les 13 dossiers ouverts en 2015 ont tous été clôturés en 2016 avec comme résultats :

- 4 refus d'un des parents pour une rencontre individuelle
- 1 refus de rencontre commune (mais les parents ont été vu séparément)
- 1 abandon
- 2 sans accord à la fin du processus
- 4 accords
- 1 toujours en cours



VI. Analyse des effets attendus et atteints

La plupart des situations rencontrées au sein de l'Espace parents sont cristallisées depuis parfois de nombreuses années. Il n'est dès lors pas aisé pour les parents de passer d'une logique de conflit, à une logique de dialogue positif, même lorsqu'il s'agit de parler du bien-être de leur enfant commun.

Nous tentons dès lors de désamorcer le conflit en menant un travail avec chacun des parents de manière préalable et nécessaire à un rétablissement de la communication. Beaucoup de parents rencontrés ne sont en effet pas prêts à imaginer dans un premier temps une rencontre commune. L'opportunité que laisse l'Espace parents de prendre du temps avec chacun des parents en amont, ouvre parfois les voies d'un élargissement progressif du dialogue.

Le travail relationnel mené avec chacun permet d'impacter les relations familiales au sens large.

Au fil du temps, nous constatons dans un 1^{er} temps une amélioration dans la communication entre les parents, ainsi qu'un rétablissement du lien parent-enfant.

De même, certains dossiers qui avaient été clôturés suite à un refus de l'un des parents sont parfois réactivés par l'un ou l'autre quelques mois après.

VII. Appréciation relative à la mise en perspective avec le projet initial et le plan d'actions du CAAJ de Liège

1 -Correspondance à une action ou un projet de Prévention Générale

Nous rappelons l'avis N° 144 du CCAJ rendu d'initiative le 2 juin 2014 qui précise que parmi les situations des SAJ/SPJ « un jeunes sur trois est pris en charge pour des problèmes relationnels entre adultes au sein de sa famille (32%) : une fois sur deux les jeunes sont mis en difficultés ou en danger suite à une séparation parentale conflictuelle (52%),... »

L'Espace Parent, dans le cadre de son travail, s'inscrit bel et bien dans un axe de prévention générale en cherchant à réduire les violences individuelles et relationnelles ressenties par les enfants, dans les situations de séparations conflictuelles.

Idéalement, notre objectif est de pouvoir intervenir en amont de conflits aigus, afin de prévenir d'éventuelles dégradations dans les relations parentales au sujet des enfants.

Le soutien à la parentalité et l'amélioration des conditions d'exercice de chacun de leur rôle parental reste une priorité.

Notre offre de service vise des situations variées orientées par différents acteurs de terrain (tribunal de la famille, SAJ, SPJ, AMO, CPMS, avocats, ...)

Au plus tôt une prise en charge peut-être menée de manière adéquate, au mieux notre rôle d'espace préventif peut être mené au bénéfice du bien-être des enfants. Le soutien à la parentalité et le rétablissement de la communication sont des axes essentiels afin d'éviter l'enlisement de situations dans des difficultés générant une souffrance pour le jeune et sa famille.

2- Priorité au projet développé en réseau.

Force est de constater auprès des différents intervenants travaillant avec des familles en situation séparation ou de conflit qu'ils rencontrent de manière récurrente des enfants ou des adolescents en difficulté du fait de la séparation de leurs parents. Ce constat apparaît non seulement dans le secteur judiciaire (tribunal, parquet, police, SAVP), dans le secteur de l'aide à la jeunesse (AMO, services de placement familial, SAJ, SPJ, COE,...) celui de la santé (médecins, psychologue, santé mentale), mais aussi de manière plus large auprès des acteurs travaillant avec des enfants ou des jeunes au quotidien (écoles, CPMS, mouvements de jeunesse, CPAS ...)

L'Espace Parents cherche donc à rencontrer régulièrement les différents acteurs susceptibles d'être en contact avec des enfants en difficultés ou leur parents, afin qu'ils

puissent orienter les parents séparés de manière adéquate vers un lieu d'accueil, d'écoute et de rencontre des attentes de chacun.

Nous rappelons un élément essentiel de notre projet qui innove en la matière puisque l'Espace Parents de Liège regroupe sept services d'aide en milieu ouvert, où les travailleurs interviennent de manière conjointe dans les situations qui leur sont orientées. Il s'agit là d'un réel atout dans le travail en réseau :

- permanences physiques ;
- rendez-vous avec les parents ;
- réunions de concertation, d'ajustement de notre méthodologie de travail et d'évaluation continue une fois/mois entre les 15 travailleurs des différents services ;
- formation commune axée sur le travail et les outils de médiation.

Chaque service partenaire met en effet à disposition depuis près de deux ans, un ou deux travailleurs sociaux, un à deux demi jour/semaine, ce qui démontre l'intérêt de chaque partenaire pour l'offre de service faite.

L'Espace parents veille à sensibiliser les services ou personnes en rapport avec des enfants dont les parents traversent une séparation difficile en partageant son expérience de manière proactive au travers de différentes rencontres.

3- Projet transférable et transposable dans d'autres réalités

La méthodologie particulière et adaptée à chaque situation permet de progresser de manière souple et adaptée, elle est envisageable dans toute une série de situations, au-delà des situations de séparation :

- 1) rencontre avec le parent qui prend contact (par téléphone ou lors de la permanence)
- 2) prise de contact par le premier parent avec l'autre parent (le cas échéant par l'EPS)
- 3) rencontre avec l'autre parent
- 4) si possible, rencontre avec les deux parents

La formation commune relative aux outils de médiation permet d'adopter une attitude commune dans le soutien des parents rencontrés et de veiller à la philosophie du projet afin de mettre en place une dynamique et un dispositif commun aux 7 AMO partenaires.

Il en va de même pour les réunions de concertation régulière.

Cette manière de procéder est un atout considérable et est bien entendu transposable que ce soit dans l'approche du travail de manière générale au sein des différentes AMO (sur d'autres thématiques que les séparations parentales), mais aussi dans la mise en place du travail en réseau de manière participative pour chacun des acteurs concernés.

4- Le public est au centre de l'action, actif et participatif.

L'Espace Parents s'adresse aux parents séparés ou en instance de séparation qui rencontrent des difficultés liées au partage de l'éducation des enfants domiciliés sur

l'arrondissement de Liège. L'objectif est de leur permettre de prendre conscience des effets de la séparation sur leurs enfants communs.

L'EPS aide les parents à se (re)centrer sur les besoins de leur(s) enfant(s) afin de trouver un certain apaisement dans les relations familiales.

Les parents peuvent s'exprimer dans un cadre non contraignant, que ce soit en termes de temps ou de résultat.

Les professionnels veillent à constituer un appui et un soutien aux parents dans un cadre bienveillant et en étant à l'écoute de chacun.

Le travail d'information, de sensibilisation, d'évaluation et d'orientation se fait pas à pas avec les parents afin qu'ils soient acteurs de leurs décisions et qu'ils puissent se réapproprier leur histoire, exprimer leurs besoins et émotions sans jugement et imaginer de nouvelles manières de communiquer entre parents.

Pour rappel, le travail des intervenants de l'EPS est poursuivi selon une méthodologie particulière et adaptée à chaque situation qui permet de progresser de manière souple et adaptée (voir supra point 3).

Nous veillons à ce que le contexte d'intervention de l'EPS soit respectueux pour chacun en garantissant notamment la confidentialité, premier pas vers l'établissement d'une certaine confiance.

L'objectif est de passer d'une logique de « tiers décideur » à une logique de parents « acteurs ».

VIII. Evaluation

Évaluation des intervenants par l'intermédiaire d'un questionnaire remis aux intervenants et aux membres du comité de pilotage.

Des besoins existent-ils toujours ?

- La mise en présence des deux parents n'est pas toujours évidente, il est important de travailler sur cet aspect notamment par le biais de la formation avec Monique Stroobants.

D'autres besoins sont-ils ressortis ?

- Un groupe de parole pour enfants qui interviendrait hors mandat est une piste évoquée pour entendre la souffrance des enfants qui vivent une séparation ;
- Un certain nombre de demande existent concernant des conflits parents/enfants ;
- La permanence physique au tribunal est à réinvestir (moins de demande par ce biais que par celui de la permanence téléphonique ;
- Demande d'analyse de situations lors des réunions de concertation (nous le faisons en formation commune, mais nous pourrions le systématiser en réunion de concertation) ;
- Échange de bonnes pratiques ;

Effets positifs ?

- Meilleure connaissance des différentes AMO entre elles et collaboration ;
- Méthodologie commune entre intervenants ;
- Permet d'avoir un lieu où l'enfant est au centre des préoccupations sans y être présent ;
- Répond aux besoins pour lesquels il a été créé ;
- Augmentation des compétences des travailleurs et sensibilisation ;
- Lieu d'écoute, de non-jugement et de paroles permettant une mise à plat du conflit ;
- Diminution des dégâts dans les familles ;
- Réponse appropriée et plus tôt dans le processus ;
- Gratuité.

Effets négatifs ?

- Si un parent est défaillant, ne renforce-t-on pas le conflit ? ;

Quels sont les facilitateurs ?

- Réunions de coordination et du comité de pilotage ;
- Lieu accessible pour le public et central ;
- la formation commune renforce la cohésion ;
- Confidentialité, gratuité et non mandat (cadre AMO) ;
- Soutien du Tribunal de la Famille et du parquet ;

- Collaboration et soutien du secteur de l'aide à la jeunesse et de différents services ;
- Mise à disposition de locaux (Tribunal de la Famille et Espace Wallonie) ;
- Le mi-temps coordination (importante pour la gestion de l'agenda des 15 travailleurs, la permanence téléphonique et le suivi continu des dossiers, ainsi que pour le fil conducteur entre la formation et les réunions) ;
- Impartialité & neutralité ;
- On prend le temps et les horaires sont adaptables ;
- Le fait que les parents prennent contact par eux-mêmes facilite l'entretien ;

Quels sont les freins ?

- Le nombre de travailleurs (c'est difficile de gérer une grande équipe, d'où l'importance d'une coordination) ;
- Les violences conjugales ;
- Le manque de personnes qui viennent à la permanence physique au tribunal ;
- Laps de temps entre les rendez-vous de parents (mais si on compare la procédure judiciaire c'est beaucoup plus rapide). Dans la mise en place, ce n'est pas facile de fixer des rendez-vous dans les 15 jours. Parfois ça prend déjà du temps d'avoir les coordonnées d'un des parents. Parfois, des parents ne répondent pas à nos courriers, à nos appels ;

Effet sur chaque AMO :

- Meilleure cohésion et collaboration entre intervenants ;
- Mission de prévention générale remplie de manière cohérente et novatrice ;
- Permet de croiser les regards ;
- Meilleure connaissance des services ;
- Crainte d'une forte augmentation de demandes.

Quels changements devraient être apportés ?

- Développer un partenariat avec des médiateurs, le SAJ, les espace-rencontres, etc. ;
- Elargissement des horaires ;
- Améliorer la visibilité ;
- Reconnaissance du projet à part entière et des besoins qu'il permet de rencontrer ;
- Systématiser l'évaluation auprès des parents (en effet, nous avons envoyé des formulaires d'évaluation aux parents après la clôture du dossier, ce qui n'a pas permis de recueillir les informations souhaitées). Pour la suite, il est important de prendre le temps au dernier entretien de remplir une brève évaluation directement avec les parents.

Des entretiens, il ressort cependant que le fait d'avoir pris le temps d'écouter la demande, est un élément positif, il semble souvent aussi important aux parents d'essayer autre chose pour leur enfant.

